

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 46 du 27 Février 2020

Convocation : Du 18 Février 2020

Présents : Bernard FERRET, Maire, Gilles FORT et Sandra VICENTE Adjoints, Sébastien ALAUZET, Nicolas RAYNAL, Nicolas TRICHAUD, Patricia VELLARINO, Caroline CANNATA, Grégory FABRE, Christine DURIEZ, Gérald SUAREZ, et Vincent CLASSINE.

Absent.e.s Excusé.e.s : Verena VOARINO, Corinne MALBERT et Frédéric DE LA FUENTE.

Secrétaire de Séance : Sandra VICENTE

Ouverture de la séance : 20h40

Procurations: Véréna VOARINO à Patricia VELLARINO, Frédéric DE LA FUENTE à Sébastien ALAUZET et Corinne MALBERT à Sandra VICENTE.

Approbation du COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 45 du 30 Janvier 2020

DELIBERATIONS

1. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION « L'ECOLE RENCONTRE LES ARTS DE LA SCENE »

La FOL 81 Ligue de l'Enseignement du Tarn – en partenariat avec le Conseil Départemental et les communes, propose aux élèves des écoles primaires tarnaises des spectacles variés et de qualité depuis plus de 30 ans.

L'ambition du Réseau **ZIG Z'ARTS TARN** contribue à la rencontre des enfants Tarnais avec le spectacle vivant qui demeure un espace de questionnement subtil où l'enfant peut affûter son regard, aiguïser son écoute, vivre des émotions, développer son esprit critique, acquérir des repères, alimenter son imaginaire et nourrir son intelligence.

Dans le cadre de la présente convention, la Ligue de l'Enseignement FOL 81 s'engage à organiser des spectacles de genre divers : théâtre, marionnettes, contes, contes musicaux, contes chorégraphiques, etc.....

Les enfants pourront participer à 6 représentations, 2 par cycles étalées sur les trois ans de 2020 à 2023. Le tarif de base est de 5.10 € et est réduit si la commune peut mettre à disposition une salle adaptée pour d'autres classes extérieures à la commune.

C'est le cas pour notre commune avec mise à disposition de la salle des fêtes sur demande et sous réserve de disponibilité.

Ci-dessous les tarifs inclus dans la convention triennale :

- 3.85 € (par enfant/spectacle) pour l'Année Scolaire 2020/2021
- 3,90 € (par enfant/spectacle) pour l'Année Scolaire 2021/2022
- 3,95 € (par enfant/spectacle) pour l'Année Scolaire 2022/2023

Ayant conservé l'exercice de la compétence Scolaire et périscolaire, il incombe à la commune de délibérer.

Pour	Abstention	Contre
-------------	-------------------	---------------

15	0	0
----	---	---

2. DELIBERATION OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020

Dans le but de rembourser l'avance forfaitaire de 37 723.48€ versée à l'entreprise COLAS (mandat 545 exercice 2019), il y a lieu d'ouvrir des crédits tant en dépenses qu'en recettes pour régulariser cette avance tout en payant la situation n°6.

Crédits ouverts en dépenses au 041-2315-OPFI = 37 723.48€

Crédits ouverts en recettes au 041-238-OPFI = 37 723.48€

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune.

Pour	Abstention	Contre
14	1	0

3. DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2020

Suite à l'élaboration :

- du projet adressage ;
- à la mise en sécurité à venir du cheminement piétonnier route de Laval et du nouveau cheminement doux à prévoir ;
- à la mise en sécurité du carrefour route de Lincarque ;
- à la pose de balises J11 sur la route de Laval
- d'un projet de changement de priorité avec des panneaux « céder le passage » à installer ;

le conseil sollicite l'aide financière du Conseil Départemental par le biais de l'enveloppe « amendes de polices ».

Les différents devis en notre possession à ce jour sont présentés et représentent un montant total de 82 756 €.

M. CLASSINE propose de préciser lors du dépôt du dossier la réserve de 2 options pour la mise en sécurité du carrefour entre la route de Lincarque et la route de Laval. La 1^{ère} option suit la proposition du Département avec la réalisation d'un plateau surélevé. La 2^{ème} option serait l'installation de feu rouge pédagogique.

Pour	Abstention	Contre
15	0	0

4. DEMANDE DE SUBVENTION FONDS EUROPEEN LEADER POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UN ESPACE LUDIQUE ET SPORTIF

Suite à l'attribution des marchés et aux notifications de subventions reçues, il est nécessaire d'ajuster la demande faite auprès des fonds européens (mesure 19.2 du PDR – fiche action 3

du plan de développement du GAL Vignoble Gaillacois) et de déposer une demande pour les travaux de création d'un espace ludique et sportif dont le montant total des travaux éligibles s'élève à 237 014,79€ HT

PLAN DE FINANCEMENT corrigé :

Assiette éligible leader : 237 014,79€ HT

Etat aide proratisée : 71 104,35€

Région aide proratisée : 48 525,08€

Leader : 40 000,00€ (plafond)

Autofinancement : 77 385,36€

Pour	Abstention	Contre
15	0	0

5. FINANCEMENT DE L'ACQUISITION ET DU REAMENAGEMENT DE LA MAISON RUE DES JARDINS

Jusqu'alors l'ensemble des dépenses afférentes à ce dossier ont été autofinancées par le budget général. A ce jour, le plan de financement se détermine comme suit ci-dessous. Les subventions demandées ont été notifiées, il ne manque que la partie emprunt qu'il est proposé de réaliser sous deux formes l'une déjà voté au conseil de Janvier, il reste la partie Eco-prêt (16 000€) sous la forme d'un prêt sur 20 ans à 0.05% auprès de la CDC.

Pour	Abstention	Contre
15	0	0

6. CONVENTION DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION ET LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-1, L. 5216-7, L. 5216-7-1, L.5215-27 ;

Considérant que l'article L. 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communautés d'agglomération par renvoi de l'article L. 5216-7-1 du même code, dispose que « *La communauté urbaine peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public* » ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération, notamment le paragraphe 6.3.4 relatif à la compétence facultative « scolaire » et « périscolaire » : « gestion, fonctionnement et investissement des équipements et services scolaires élémentaires et préélémentaires du territoire et de services aux écoles » et « gestion, fonctionnement et investissement des services d'accueil périscolaires et de restauration scolaire des écoles publiques élémentaires et préélémentaires du territoire » ;

Le conseil doit se prononcer sur le renouvellement de cette convention afin de maintenir le fonctionnement actuel.

Le Maire rappelle que grâce à la convention, les actions de terrain pour des petits travaux par exemple, s'en voit facilitées et les actions sont plus directes et rapides. La gestion du quotidien est donc simplifiée même si cela alourdi un peu la charge de gestion financière entre dépense et

Attribution de Compensation.

Pour	Abstention	Contre
15	0	0

7. ECHANGE DE PARCELLE – DEPLACEMENT DE CHEMIN RURAL

Le conseil municipal est sollicité par deux administrés qui souhaitent déplacer un chemin rural de quelques mètres.

Ce chemin prends son départ sur le chemin de la Sirventié lieu-dit Barrastou et prend sa continuité vers la commune de Gaillac. La surface concernée est de 188m² avant et pour passer à 180m² après. Un plan de division et de servitude a été réalisé (en annexe).

La demande est faite afin de régulariser la réalité fonctionnelle et le bornage sur papier.

Les frais de bornage sont pris en charge par les administrés.

Pour	Abstention	Contre
15	0	0

ETUDES ET PRESENTATION DES BUDGETS

Nous n'avons toujours pas reçu les comptes administratifs validés par le trésorier, toutefois il semble légitime d'en faire une présentation. Ils seront laissés au vote de la prochaine équipe municipale.

1. BUDGET BATIMENTS LOCATIFS

Fonctionnement bâtiments locatifs communaux				
Dépenses				
	Prévision 2018	Réalisé 2018	Prévision 2019	Réalisé 2019
Charges à caractère général	16 202,00 €	18 610,92 €	9 180,00 €	9 179,78 €
Charges financières	4 110,00 €	1 630,74 €	1 500,00 €	2 619,54 €
Total charges	20 312,00 €	20 241,66 €	10 680,00 €	11 799,32 €
Recettes				
	Prévision 2018	Réalisé	Prévision 2019	Réalisé
Loyers	22 740,00 €	12 024,94 €	20 300,00 €	20 741,59 €
Refacturation des charges	3 900 €	5 576,65 €	5 483,00 €	677,50 €
Total recettes	26 640,00 €	17 601,59 €	25 783,00 €	21 419,09 €
Résultat de Fonctionnement	6 328,00 €	-2 640,07 €	15 103,00 €	9 619,77 €

Investissement 2019					
Dépenses			Recettes		
	Primitif 2019	Réalisé		Primitif 2019	Réalisé
Investissements	90 000 €	56 309 €	Total Subventions	42 216 €	7 000 €
Maison Carrié	90 000 €	56 309 €	Subvention région	7 000 €	7 000 €
Charges financières	132 714 €	13 863 €	Subvention logement Agglo	8 000 €	
remboursement Capital d'emp	12 714 €	13 863 €	Subvention TepCV	4 000 €	
Remboursement prêt de trésor	120 000 €		Leader	23 216 €	
Autres charges	1 000 €	48 869 €	Autres recettes	181 498 €	49 469 €
Résultat ou perte ex antérieur			résultat de compte d'exploitation 2019	12 543 €	
Dépôt cautionnement	1 000 €		Report résultat d'investissement N-1	65 846 €	
			Emprunt Maison Carrié	71 000 €	
			Emprunt d'équilibre	31 110 €	
			Dépôt et cautionnement	1 000 €	600 €
Opération d'ordre		48 869,00 €	Opération d'ordre		48 869 €
Total dépenses	223 714 €	119 040 €	Total recettes	223 714 €	56 469 €
Résultat Année N		-62 571 €			
Report de résultat N -1		65 845 €			
Résultat Cumulé		3 274 €			

Les restes à réaliser et à charges

Nous avons évoqué l'an passé le manque de financement sur la partie investissement.

Le projet global (boulangerie et espace santé) était de 264 000€, financé par 120 000€ de subvention attendues et un emprunt de 145 000€. De nombreux autres investissements ont été ajoutés et les travaux ont réellement coûtés 291 000€ (voir ci-dessous) et les subventions notifiées n'ont été que de 111 000€. Cela fait un reste à charge de 181 000€ => manque 36 000€ de financement.

De plus il s'avère qu'après vérification du dossier de subvention leader par les services de l'agglomération, il y a eu de notre part une irrégularité de procédure. *"Tout marché public supérieur à 209 000 € doit passer au contrôle de la légalité"*. Notre marché était de 219 000€ ! Le contrôle de la légalité n'a pas eu lieu. Après de nombreuses explications et vérifications, il apparaît qu'il est recommandé d'annuler le versement de cette aide car pour le paiement, les services d'instruction sont très stricts, et cette irrégularité pourrait être aussi relevée pour les autres financeurs et nous aurions alors à rendre les subventions. Cela s'est déjà produit dans d'autres communes. Donc nous perdrons 23 600 € de subventions ajouté aux 36 000 € soit un total de 60 000€.

M. le Maire a posé la question à M RIGAL, notre trésorier afin d'avoir son avis sur le type de régularisation. Sa réponse fût : *"Pour le budget bâtiments locatifs, la logique voudrait si le problème est en investissement, que vous empruntiez sinon prévoir une subvention d'équilibre exceptionnelle par délibération de la commune. Mais s'agissant d'un service industriel et commercial cela n'est pas très orthodoxe."*

SYNTHESE du CA Budget Commune 2019				Détail des Reste à réaliser	
	Fonctionnement	Investissement			
Réalisation de l'exercice 2019	Recettes	21 419,09 €	56 469,00 €	Remboursement du court terme	-120 000,00 €
	Dépenses	11 799,32 €	-119 040,35 €	Finir les travaux maison rue des jardins	-33 000,00 €
	Solde N	9 619,77 €	-62 571,35 €	Subvention region maison rue des jardins	8 000,00 €
Reports année précédente	Excédent 2018 N-1		65 845,43 €	Subvention aggro logement social	7 000,00 €
	Déficit 2018 N-1	-2 640,04 €		Emprunt CRCA logement rue des jardins	48 000,00 €
	Cumul N et N-1	6 979,73 €	3 274,08 €	Emprunt CDC logement rue des jardins	16 000,00 €
Restes à Réaliser	Recettes		79 000,00 €	Marché signe	264 000,00 €
	Dépenses		-153 000,00 €	avenant du 21/02/2018	11 278,00 €
	Cumul avec RàR		-74 000,00 €	2018 signalitique	3 359,00 €
Résultat cumulé		6 979,73 €	-70 725,92 €	2018 Branchement Enedis boulangerie	1 021,06 €
				2018 Raccordement assainissement	2 500,00 €
				2018 Branchement enedis pole santé	1 305,00 €
				2018 Store	956,00 €
				2018 Clim boulangerie	2 401,00 €
				201 cloison alu tarn boulangerie	2 235,00 €
				2019 orange	1 945,00 €
				Total	291 000,06 €

Laisser la marge des loyers apurer la différence serait trop risqué et long.

Suite aux préconisations du trésorier, plusieurs options ont été regardées auprès de l'établissement de crédit du prêt principal. Un rachat ou un réaménagement sont possibles ainsi qu'un prêt complémentaire.

La prochaine équipe municipale aura donc à voir comment régulariser.

2. BUDGET GENERAL COMMUNAL 2019

Fonctionnement

Fonctionnement 2019							
Dépenses				Recettes			
	Réel 2018	Proposition 2019	Réalisé		Réel 2018	Proposition 2019	Réalisé
Charges a Caractère Général	186 837 €	210 250 €	169 618 €	Excédent antérieur reporté	62 799 €	99 609 €	99 609 €
Charges de PERSONNEL	175 540 €	183 660 €	189 334 €	Travail en régie	4 162 €	5 000 €	11 033 €
Atténuation de Produits AC	171 988 €	172 124 €	171 998 €	Atténuation de charges	23 288 €	26 500 €	23 901 €
Amortissement des AC	38 736 €	35 894 €	42 824 €	Produit des services et ventes divers	134 603 €	113 806 €	116 440 €
Autres charges de gestion courante	56 293 €	61 670 €	55 126 €	Impôts et taxes	311 674 €	306 993 €	311 226 €
Opération d'ordre	0 €			Dotation et participation	259 356 €	260 751 €	260 950 €
Charges Financiers	8 723 €	12 500 €	9 931 €	Autres produits de gestion courante	32 008 €	32 000 €	31 802 €
Charges exceptionnelles	487 €	10 600 €	10 274 €	Produits financiers	551 €	540 €	477 €
				Produits Exceptionnels	1 708 €	471 €	9 235 €
Total charges	638 604 €	686 698 €	649 106 €	Total Recettes	830 148 €	845 670 €	864 674 €
Résultat	191 544 €	158 972 €	215 568 €				

Dépenses : +10 500€ /2018

Pour les charges à caractère général :

- une forte baisse du combustible (gaz de l'école dû au changement de fournisseur) ;
- une hausse de l'entretien terrain et bâtiment par l'inclusion des travaux effectués en régie ;
- les travaux du mur en face du poids public + l'aménagement des deux plateformes de stockage ;
- une panne coûteuse sur notre ascenseur.

Côté charges de personnel : Une augmentation dû à l'embauche d'une personne pour faire les travaux à la maison rue des jardins, le montant sera viré en 2020 sur le budget bâtiment locatif.

Recettes : - 2000€ hors report d'excédent.

On notera sur l'année :

- la contre passation du travail en régie évoqué ci-dessus et enfin la prise effective

comptable de la cession de deux parcelles à Mauriac ;

- un résultat de l'exercice brut hors amortissement des AC : de 158 000€ contre 165 000€ en 2018 et un résultat cumulé reporté de 215 568€

Investissement

INVESTISSEMENT 2019							
Dépenses	Proposition 2019	Réalisé	RàR	Recettes	Proposition 2019	Réalisé	RàR
Matériel Outillage	7 500,00 €	6 993,53 €	500,00 €	Sub chapiteaux (leader)	750,00		750,00 €
Achat gros Matériel (tracteur tondeuse	73 500,00 €		35 000,00 €				
Sécurité incendie	2 500,00 €	2 726,74 €		Subvention sécurité incendie	1250,00	1 136,00 €	
Voirie travaux mairie (fossé, divers)	7 000,00 €						
Voirie Lotissements	50 000,00 €	76 492,62 €	20 000,00 €				
Fossé vignes du bois	7 000,00 €			Solde clôture lezert vieux lac	5833,00		
Cimetière columbarium	3 000,00 €	2 280,00 €					
Embellissement	3 000,00 €						
Plan ad'ap	1 000,00 €		1 000,00 €				
Mise aux normes électriques	2 000,00 €	1 515,61 €					
Achat de terrains	12 000,00 €	13 184,00 €		Subventions Cheminement doux	116376,00		86 376,00 €
Cheminement doux	173 000,00 €	42 712,18 €	78 000,00 €				
Bâtiment public (presbytère) isolation	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	Subvention lavoir de Mauriac	21470,00	9 304,00 €	
Lavoir Mauriac	38 000,00 €		38 000,00 €	GFP de rattachement TEP CV Photo	9304,00	82 761,67 €	
Bâtiment public Photovoltaïque	55 000,00 €	67 568,74 €		Global Sub aménagement centre bourg	458855,00		394 298,00 €
Aménagement centre bourg	913 875,00 €	671 818,91 €	169 000,00 €	FCTVA	8268,00	8 222,39 €	
Enfouissement télécom	34 000,00 €	34 870,26 €	72 000,00 €	TA	9275,00	9 583,60 €	
Site internet		2 145,00 €		Excédent de fonctionnement résultat N-1	91816,05	91 816,05 €	
Logiciel horizon	3 350,00 €	3 712,32 €		Emprunt cout T (avance sub et TVA)	213137,00	434 000,00 €	
Déficit investissement reporté	87 221,26 €	0,00 €		Emprunt	401676,98	320 000,00 €	
Capital échéance	40 331,00 €			Emprunt Photovoltaïque		45 000,00 €	
Capital nouveaux emprunts	10 521,00 €	51 928,73 €	2 629,51 €	Remb emprunt partiel Ecole par l'agglo		4 428,24 €	
Dépôt et cautionnement	900,00 €	650,00 €		Dépôt et cautionnement	900,00	650,00 €	
AC Agglo voirie	50 000,00 €	49 641,00 €	25 634,00 €	Résultat année N	158971,69		
Régie Aménagement +stockage	5 000,00 €	9 517,23 €		Cession immobilisation	6930,00	6 930,00 €	
Voirie SIVU à affecter N-2 et N-3	12 559,48 €	12 559,48 €		Voirie SIVU à affecter N-2 et N-3	12559,48	12 559,48 €	
Frais d'étude centre bourg (opé d'ordre)				Amortissement AC	35894,40	35 894,40 €	
Remboursement de TA	7 408,86 €	7 408,86 €		Retour du budget assainissement	50000,00	50 000,00 €	
Opé d'ordre		19 736,10 €		Opé d'ordre		19 736,10 €	
Total dépenses Investissement	1 604 666,60 €	1 077 461,31 €	446 763,51 €	Total recettes investissement	1 603 266,60	1 132 021,93 €	481 424,00 €

La section d'investissement laisse apparaître un résultat positif de l'exercice 2019 de 54 000€, ajouté au report négatif antérieur (-87 221,26€), cela amène à un résultat d'investissement à fin 2019 de - 32 600,64€.

Il faut tenir compte des restes à réaliser, tant en recettes qu'en dépenses (voir tableau ci-dessous) positif de 37 660.49€ soit un résultat cumulé de 5 000€ (ci-dessous)

SYNTHESE du CA Budget Commune 2019			
		Fonctionnement	Investissement
Réalisation de l'exercice 2019	Recettes	765 064,57 €	1 132 021,93 €
	Dépenses	649 105,85 €	1 077 461,31 €
	Solde N	115 958,72 €	54 560,62 €
Report année précédente	Excédent 2018 N-1	99 609,24 €	
	Déficit 2018 N-1		-87 221,26 €
	Cumul N et N-1	215 567,96 €	-32 660,64 €
Restes à Réaliser	Recettes		481 424,00 €
	Dépenses		443 763,51 €
	Cumul avec RàR		37 660,49 €
Résultat cumulé		215 567,96 €	4 999,85 €
			220 567,81 €

Ce résultat, arrêté au 31 Décembre 2019, permet à la fois de démontrer la capacité à rembourser le capital des emprunts de l'exercice 2020 (62 114,90€) et la capacité à autofinancer certains investissements comme de la voirie et de l'entretien de bâtiment ou si besoin, contracter de nouveaux emprunts.

Il faudrait ajouter à cela un solde de clôture du SIVU du Gaillacois de l'ordre de 20 000€ qui ne nous a toujours pas été affecté comptablement.

Un point sur les emprunts en cours

Les montants indiqués au fond de chaque colonnes sont donnés au 1^{er} janvier de chaque année.

MAIRIE DE SENOULLAC - EMPRUNT COMMUNE

HOL_EMP

21/02/2020	Situation Pluriannuelle des Empruntsss	1 / 1
------------	--	-------

Montants : Capital Restant

EMPRUNT SENOULLAC													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<input type="checkbox"/>	E12	CONTRAT N° 7076068	280 000,00	98 000,00	84 000,00	70 000,00	56 000,00	42 000,00	28 000,00	14 000,00			
<input type="checkbox"/>	E21	RACHAT EMPRUNT "TRAV	276 767,63	163 754,03	136 077,23	108 400,43	80 723,63	53 046,83	25 370,03				
<input type="checkbox"/>	E23	PETITS TRAVAUX	50 000,00	40 879,23	36 035,99	31 133,83	26 172,01	21 149,82	16 066,53	10 921,39	5 713,64	442,53	
<input type="checkbox"/>	E24	TRAVAUX PRESBYTERE	40 000,00	37 621,02	35 203,75	32 747,56	30 251,04	27 715,96	25 139,25	22 521,07	19 860,75	17 157,60	14 410,94
<input type="checkbox"/>	E25	AMENAGEMENT CENTRE B	320 000,00	317 307,85	306 447,41	295 438,51	284 279,12	272 967,19	261 900,63	249 877,32	238 095,13	226 151,88	214 045,39
<input type="checkbox"/>	E26	EMPRUNT PHOTOVOLTAIQ	45 000,00	42 602,85	40 365,70	38 394,46	36 395,04	34 367,02	32 310,00	30 223,57	28 107,30	25 960,77	23 783,54
Total du Budget EMPRUNT			1 011 767,83	700 244,98	638 130,08	576 114,79	513 821,64	451 246,82	388 386,44	327 543,35	291 776,82	269 712,78	252 239,87
Total général			1 011 767,83	700 244,98	638 130,08	576 114,79	513 821,64	451 246,82	388 386,44	327 543,35	291 776,82	269 712,78	252 239,87

Montants : Intérêts

EMPRUNT SENOULLAC

Montants : Amortissement

EMPRUNT SENOULLAC

Soldé	N°	Objet	Capital initial	2020	2021	2022	2023	2024
<input type="checkbox"/>	E12	CONTRAT N° 7076068	280 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
<input type="checkbox"/>	E21	RACHAT EMPRUNT "TRAV	276 767,63	27 676,80	27 676,80	27 676,80	27 676,80	27 676,80
<input type="checkbox"/>	E23	PETITS TRAVAUX	50 000,00	4 843,24	4 902,16	4 961,82	5 022,19	5 083,29
<input type="checkbox"/>	E24	TRAVAUX PRESBYTERE	40 000,00	2 417,27	2 485,19	2 495,72	2 535,88	2 576,71
<input type="checkbox"/>	E25	AMENAGEMENT CENTRE B	320 000,00	10 860,44	11 008,90	11 159,39	11 311,83	11 466,56
<input type="checkbox"/>	E26	EMPRUNT PHOTOVOLTAIQ	45 000,00	2 317,15	1 971,24	1 999,42	2 028,02	2 057,02

Trésorerie au
26.02.2020

MÉTIER—COMPTABILITÉ—CONSULTATION—RECHERCHE COMPTES					1
Recherche de comptes					
Budget Collectivité (valeurs)	21600	- SENOULLAC -	Exercice		2020
Type de comptes	Tous				
Compte		515			
Particularités	Aucune				
Compte auxiliaire		Tous			
Date de début consultation		Date de fin consultation			
Type de journal	Tous				
Rechercher					
Liste des comptes (total 1 comptes)					
Comptes	Balance d'entrée	Masses		Solde	Détail
		Débets	Crédits		
515 D	221.337,80	205.328,58	120.731,21 D	305.935,17	

3. Budget assainissement 2019 Fonctionnement

Fonctionnement Assainissement 2019					
Dépenses proposé		réalisé	Recettes proposé		réalisé
Eau	200 €	177 €	Virement de la section fonctionnement N-1	29 428 €	29 428 €
Énergie Électricité	1 800 €	2 308 €	Quote part amort sub	1 591 €	1 591 €
Combustible (véhicule ,,,,,%)location	400 €	5 094 €	Taxes et redevances	10 000 €	10 130 €
Fournitures administratives	100 €	0 €	Redevance modernisation	3 800 €	4 340 €
Entretien et réparation réseau	6 000 €	2 696 €	Redevance d'assainissement	40 000 €	42 042 €
Maintenance contrat (Bruel et SEIHE)	800 €	1 210 €	Aide performance épuratoire	3 264 €	7 380 €
Frais de dossier emprunt	800 €	1 016 €			
Annonces et insertions	200 €	0 €			
Télécom	80 €	72 €			
Reversement redevance Adour Garonne	3 868 €	3 867 €			
Travail en régie	10 000 €	8 886 €			
Dotation aux amortissements Laval Bourdet	14 200 €	15 255 €			
Indemnité	3 000 €				
Perte sur créances irrécouvrables	3 000 €	120 €			
Intérêts	3 600 €	3 553 €			
Titres annulés	63 €	63 €			
Total Dépenses de fonctionnement	48 111 €	44 316 €	Total Recettes	88 083 €	94 911 €
Excédent d'exploitation	39 972 €	50 594 €			

% de charges de structure suggéré par l'agglo pour le transfert

A noter des charges de structure évaluées sur proposition de l'agglomération avant le transfert de compétence (5 094€ + 8 886€ de travaux en régie)

Investissement

Dépenses Investissement	Proposition			Proposition 2019		
	2018	réalisé	RAR	Proposition 2019	réalisé	RAR
renovation reseau y compris MO	175 800,00	26 644,36 €	149 155,42 €	169 000,00 €	34 495,32 €	30 000,00 €
fais d'étude étang de lagunage	6 459,60	6 459,60 €				
Étang de lagunage	152 275,82	152 275,82 €				
achat terrain	14 000,00	12 000,00 €				
frais d'étude MO	3 814,00	11 520,00 €		13 000,00 €	8 280,00 €	
construction réfection de reseau rt de Laval	302 264,58		290 744,80 €	580 000,00 €	353 641,51 €	228 789,15 €
Amort sub d'équipement	1 591,30	1 591,30 €		1 591,30 €	1 591,30 €	
Remboursement court terme	300 000,00	200 000,00 €	97 012,10 €	150 000,00 €	150 000,00 €	
Remboursement emprunt	4 000,00	7 613,56 €		19 153,00 €	26 735,15 €	Dont 18526,26 de 2018
Remboursement d'Emprunt 125 000				7 583,00 €		
Opération d'ordre	38 506,11	38 506,11 €			37 604,00 €	
Total dépenses Investissement	998 711,41	456 610,75 €	536 912,32 €	940 327,30 €	612 347,28 €	258 789,15 €

Chemisage av des vignes 50 000€
Chemisage ou refection ? cerisiers 100 000€
Rue de la caminade en cour : 15 000€
MO : 4 000€

Travaux : 552 000€
SPS etudes complémentaires : 24 247€
Travaux chez particuliers : 3 500€

Manque der échéance de 2018 : 18526,23 et decembre (648€) soit 19 174€

Recettes budget Investissement	Proposition			Proposition		
	2018	Réalisé	RAR	2 019	2 019	RAR
Etude Agence de l'eau	4 573,50 €					
Sub sur Travaux étangs Agence de l'eau	158 764,50 €	121 392,50 €	37 372,00 €	37 372,00 €	48 036,23 €	
Sub sur Travaux étangs Departement	26 819,40 €	22 836,54 €	3 982,86 €	3 982,86 €	4 502,73 €	
subvention reseau de Laval	153 000,00 €		153 000,00 €	218 512,00 €	49 264,20 €	167 594,55 €
Excédent d'investissement affectation résultat N-1	236 354,79 €			27 260,13 €		
Vir de section d'exploitation N	39 115,25 €			24 744,62 €		
Vir d'exploitation N-1				10 897,33 €	10 897,33 €	
Fctva années précédentes 2017				50 919,00 €	50 906,04 €	
FCTVA année N	4 400,00 €		4 400,00 €	124 998,48 €		
Fctva années précédentes 2018				33 040,00 €		
Emprunt équilibre	322 396,92 €		300 000,00 €	379 173,12 €	265 000,00 €	
prêt trésorerie du budget commune		50 000,00 €			245 000,00 €	
Opération d'ordre	38 506,11 €	38 506,11 €			38 668,00 €	
Amortissement	14 780,94 €	14 780,94 €		14 199,92 €	14 191,00 €	
Total recette Investissement	998 711,41 €	247 516,09 €	498 754,86 €	925 099,46 €	726 465,53 €	167 594,55 €
Total dépenses Investissement	998 711,41 €	456 610,75 €	536 912,32 €	940 327,30 €	612 347,28 €	258 789,15 €
Résultat ou perte investissement		-209 094,66 €	-38 157,46 €	-15 227,84 €	114 118,25 €	-91 194,60 €

SYNTHESE du CA Budget assainissement 2019			
		Fonctionnement	Investissement
Réalisation de l'exercice 2019	Recettes	65 483,58 €	726 465,53 €
	Dépenses	44 316,72 €	612 347,27 €
	Résultat N	21 166,86 €	114 118,26 €
Reports année précédente	Excédent 2018 N-1	29 427,76 €	27 260,13 €
	Déficit 2018 N-1		
	Résultat Cumulé N et N -1	50 594,62 €	141 378,39 €
Restes à Réaliser	Recettes		167 594,55 €
	Dépenses		258 789,15 €
	Cumul avec RàR		-91 194,60 €
Résultat cumulé		50 594,62 €	50 183,79 €

Pour clôturer l'exercice, une fois les travaux terminés, il restera le prêt de trésorerie à rembourser et le FCTVA à encaisser => soit 50 594,62€ (Résultat cumulé fonctionnement) + 50 183,79€ (Résultat cumulé investissement) – 245 000€ (d'avance de trésorerie) + 158 038€

(FCTVA à percevoir) = 13 816€

SUJETS DIVERS

Dégradations

Dans la nuit du Samedi 16 au dimanche 17 février, une ou plusieurs personnes mal intentionnées, s'en sont prises aux potelets implantés devant la Mairie. 13 potelets ont été descellés et sont à refixer. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Nouvelle antenne relais

Un courrier du Département nous a été adressé concernant la couverture des zones blanches. 6 communes du Tarn ont été retenues dont Senouillac. La zone relevée à couvrir est le Bosc, St Martial, Gatens et Ruyeres. Cela n'a rien à voir avec l'antenne des Lizes. Quasiment aucun dédommagement (90€). C'est un opérateur qui fait la démarche (nommé par le Département) et les 4 opérateurs s'installent dessus.

Peu de chance de trouver un terrain chez un particulier. Proposition sur le terrain communal près de la décharge de la Ravaille : pas de maison aux alentours et vu la hauteur, cela permettra une couverture maximum au-delà des zones demandées. Cela pourrait faire profiter beaucoup plus de personnes y compris la zone de Fayssac.

Une réunion devra être réalisée afin d'informer les administrés.

Les opérateurs ont obligation de couvrir les zones blanches avant fin 2021.

La fibre devrait arriver fin 2022.

M. RAYNAL nous fait un point sur le chantier de l'antenne des Lizes. Les travaux démarreront en Avril et devraient être achevés pour une mise en service en Août.

Borne incendie

Route de Lincarque, un permis d'aménager pour 6 maisons a été déposé, plus deux autres terrains qui restent constructibles contre la côte des ânes. Ajouté au terrain vendu par M Gonzalez.

Lors de la demande de pièces complémentaires du permis d'aménager, les pompiers spécifient que le débit à moins de 400 ml n'est pas suffisant. Borne rte de Laval=>27m³/h et celle cachée derrière l'abri bus au pont de la garrigue pas plus. Le SIAEP doit voir s'il y a possibilité d'avoir plus de débit, une vérification a été demandée. Par défaut, au cas où, il a été également demandé un devis pour la pose d'une borne au carrefour route de Lincarque/route de Laval.

D'après les services il pourrait y avoir 60m³/h. Cet emplacement avec un débit important serait bien placé au carrefour de cette zone assez urbanisée.

Chantier de la traversée du village

Il manque encore les rampes sur l'escalier qui descend au terrain multi-activités et sur l'escalier qui descend au terrain de boules ainsi que les rampes à l'église et une rambarde depuis le garde-corps de l'espace jeunes vers le passage piéton et vers l'escalier.

Le stade sera repris dans l'été pour semis à l'automne. Toutefois il semble qu'il reste de l'eau en permanence sur le terrain (drain détruit lors de travaux ou fuite sur canalisation ?) => Drainage ?

Le claustrat ainsi que les trois poubelles seront posés quand la société Colas recevra le mobilier.

Nos agents ont fini de fixer les potelets arrachés.

La pente du rampant a été corrigée, en attendant que le Département refasse la chaussée jusqu'à la boulangerie. Cela sera peut-être fait au printemps ainsi que l'aménagement d'un haricot au départ de l'Avenue.

Il est signalé par des membres du conseil, le problème du stationnement des véhicules, surtout lors de la sortie de l'école du mercredi midi. Contrairement au soir de la semaine, tous les enfants sont récupérés en même temps plus le ramassage des bus sur un court créneau horaire. Un rappel est fait sur la lettre d'information du mois de février et des bacs à fleurs ont été posés en test afin de ne pas gêner la sortie du bus.

Un appel au civisme des parents d'élèves, même par temps de pluie est demandé. A voir maintenant que le grand parking est ouvert si cela change, sinon il est proposé par Mme DURIEZ de mettre un mot dans les cartables.

Dossier Pattus de Galdou

Suite à la dernière délibération, les éléments ont été transmis à la préfecture. L'arrêté de transfert nous a été notifié, les délais d'affichage règlementaires sont maintenant passés. Les éléments de bornage et les renseignements concernant les acheteurs ont été transmis au notaire pour rédaction des actes.

Une délibération sur la vente des parcelles pourra être effectuée dans un prochain conseil municipal.

Fossé mère sur le secteur des palisses

M. ALAUZET fait un rappel sur l'historique des étapes du dossier et le but du chantier :

- éviter le risque d'inondation du secteur des Vignes du Bois ;
- utiliser l'argent restant de la dissolution du syndicat Lieuzert Vieulac.

La CUMA de drainage a commencé les travaux de drainage chez le particulier. Vu la tergiversation d'un riverain qui s'opposait aux travaux en cette période, les travaux du fossé ont été annulés et en l'absence de nouvelles sur la demande, l'entreprise a pris d'autres RDV.

Une demande de prise en charge de frais d'inhumation

En 1979, une défunte X n'a pu être déposée avec son conjoint déjà inhumé dans le cimetière communal A cette époque-là, la municipalité en fonction avait un projet de création d'une allée dans un but d'agrandissement.

La défunte X a été déposée dans un nouveau caveau. L'époux déjà inhumé sur le lieu de la future allée devait y être déplacé ensuite. Les travaux n'ont pas été réalisés comme prévu et les époux reposent aujourd'hui toujours dans deux tombes différentes. Leurs petites filles souhaitent engager les démarches pour réunir leurs grands-parents et demandent une participation à la mairie pour les travaux d'inhumation. Deux devis sont présentés ainsi que les courriers faisant état de la demande et les documents témoignant leurs dires.

Les devis sont comparés et l'avis du conseil est requis sur la position à suivre.

A la majorité (10 pour, 3 abstentions et 2 pour une prise en charge partielle), le conseil prendra en charge les frais en totalité et valide le devis de l'entreprise DERRO.

Chantier Route de LAVAL

Mme VELLARINO demande un point sur les travaux d'assainissement Route de Laval.

Les comptes rendu de chantier font état de notre mécontentement sur l'état du chantier ainsi que les relances pour rapidement reboucher les trous.

Les travaux devraient être terminés d'ici 15 jours. La bonne remise en état sera contrôlée et les factures mises en attente le temps de la finalité.

Le terrain prêté gracieusement comme dépôt est aussi en mauvais état. Remise en état à suivre.

Le passage du bus scolaire est à revoir. En effet, celui-ci ne semble pas avoir repris la tournée normale. Le Maire déplore que parents et conseillers concernés ne l'aient pas signalé avant. Il en est pris note et à surveiller à la fin des travaux.

M. le Maire souligne également que, comme pour les habitants du centre bourg, une période de travaux est toujours associée à des contraintes et désagréments, à minimiser autant que possible mais que les délais seront restés raisonnables et la finalité au rendez-vous. L'assainissement sera neuf avec en plus un long chemin piétonnier afin d'assurer la sécurité des piétons et la facilité à rejoindre le village en poursuivant sur la Côte des Ânes.

Fuites au vestiaire du stade

Mme DURIEZ informe le conseil qu'il a été constaté des fuites d'eau dans le vestiaire. Analyse et réparation nécessaires à prévoir.

Pôle Santé

Le local laissé vacant par l'énergéticienne en novembre est toujours disponible. Plusieurs annonces (le bon coin, Facebook, site internet...) ont été faites. Il n'y a eu qu'un contact avec visite qui n'a pas abouti. D'autres approches sont prévues avec entre autre les écoles de formation de métier dans le médical.

Constructions

Un point est demandé sur les diverses construction neuves en cours

Elections municipales

Il est fait lecture de la demande de M. Gilles FORT :

- de prêt de la salle des fêtes pour une réunion de présentation de sa liste. Réponse favorable ;
- d'inscription d'assesseurs lors du dépouillement. Celle-ci au vu des textes réglementaires ne peut obtenir une réponse positive en totalité. Il est accordé ce que nous permet la loi.

Il est en même temps rappelé les tours de garde et fait la répartition des rôles de chacun pour le dépouillement.

M. le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal pour ce mandat. L'implication, le travail et le dévouement de chacun au cours de ces années.

Fin de séance : 23 H 25

Prochain conseil à déterminer après les élections municipales

Bernard FERRET	Gilles FORT	Sandra VICENTE	Patricia VELLARINO	Nicolas RAYNAL
Véréna VOARINO Procuration à Patricia VELLARINO	Grégory FABRE	Christine DURIEZ	Vincent CLASSINE	Nicolas TRICHAUD

<p>Corinne MALBERT Procuration à Sandra VICENTE</p>	<p>Gérald SUAREZ</p>	<p>Caroline CANNATA</p>	<p>Sébastien ALAUZET</p>	<p>Frédéric DE LA FUENTE Procuration à Sébastien ALAUZET</p>
--	---------------------------------	------------------------------------	-------------------------------------	---